



FICHE D'INSCRIPTION Saison 2019/2020

Informations générales (Tout en majuscule)

NOM Prénom Sexe : M / F
Date de naissance Lieu de naissance
Pays Nationalité
Adresse Code Postal Ville
N°Portable : eMail :@

Personne(s) à prévenir en cas d'urgence :

NOM Prénom

N°Portable :

NOM Prénom

N°Portable :

Horaires d'entraînement

Les lundis et jeudis hors vacances scolaires de 20h45 à 22h15 à Aquasport, 1 rue Jean Jaouen -78711 Mantes la Ville.

Participation aux Championnats

Sous réserve qu'une équipe soit inscrite (13 joueurs), je souhaite participer au: (choix multiple possible)

- Championnat régional (+18 ans ou 16 et 17 ans avec surclassement)
- Championnat loisirs (à partir de 16 ans et mixte)

Cotisation

Un tarif dégressif est appliqué dans le cas d'adhésion de plusieurs membres d'un même foyer. Ce tarif inclut le coût de la licence Fédération Française de Natation (FFN) et s'applique pour les membres âgés de plus de 16 ans, n'étant pas déjà adhérents d'un autre club affilié à la FFN.

Indiquer dans le tableau suivant les personnes pour lesquelles la cotisation est réglée.

	Nom(s) Prénom (s)	Tarif
1er Membre		270 €
2ème Membre		245 €
A partir du 3ème Membre		220 € par adhérent
	TOTAL	

Un paiement en trois fois est accepté, l'intégralité du règlement étant à remettre lors de l'adhésion.

Pièces à fournir

- Paiement :
 - Chèque(s) (à l'ordre du Water Polo du Mantois) Espèces
- Fiche d'inscription et règlement intérieur (ce document) daté et signé
- Certificat de non contre indication à la pratique du water-polo en compétition, datant de moins de 3 mois au jour de la première inscription. (Pour les réinscriptions, le certificat médical peut n'être renouvelé que tous les 3 ans, sous réserve de non remise en cause de l'état de santé de l'adhérent)

Tout dossier incomplet ne permettra pas l'accès aux séances

Réservé au Club

Date réception du dossier (club) Groupe et jour (si connu)

Nouvelle inscription : Oui / Non

Water Polo du Mantois

Association Sportive Loi 1901 affiliée à la Fédération Française de Natation

Siège Social : 162 rue du docteur Vinaver – 78520 Limay

email:president@waterpolodumantois.fr

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1: Les membres s'engagent à respecter les encadrants (entraîneurs, officiels et dirigeants), adhérents; les installations sportives ainsi que leur personnel et leurs clients, la déontologie sportive véhiculée par le club. Seuls les adhérents du club à jour de leur cotisation ont accès aux bassins et aux douches.

Article 2: Les adhérents sont sous la responsabilité du Water Polo du Mantois exclusivement pendant les heures d'entraînement et lors des matches. Le Water Polo du Mantois n'est pas responsable en cas de vol dans les vestiaires, au bord du bassin ou pendant les compétitions. s'arrête à la fin de l'activité. Les parents sont responsables des adhérents mineurs dès la fin des séances d'entraînement..

Article 3: Tout adhérent devra prévenir **l'entraîneur** en cas **d'absence à l'entraînement**. En cas d'absence répétée non justifiée, l'entraîneur se réserve le droit de **ne pas engager l'adhérent en compétition**.

Article 4: Les membres s'engagent à être à jour de leur cotisation. Aucun remboursement de cotisation ne sera effectué après la fin du mois d'octobre, sauf en cas de contre-indication justifiée médicalement. Dans ce cas, le Water Polo du Mantois remboursera le montant de la cotisation correspondant aux séances ne pouvant être effectuées, déduction faite du coût de la licence FFN. La cotisation reste acquise au club en cas d'interruption pour tout autre motif que médical.

Article 5: À l'entraînement, tout nageur devra porter une tenue adaptée (maillot sportif). Pour des raisons de sécurité, tous les adhérents devront enlever leurs bijoux et montre durant les entraînements et les matches. Il est strictement interdit d'entrer dans les bassins sans la présence de l'entraîneur

Article 6: La participation aux matches est définie par les entraîneurs en fonction des capacités démontrées par l'adhérent et de son assiduité aux entraînements.

Article 7: Toute **absence** aux matchs programmés devra être signalée à l'entraîneur avant l'édition de la feuille de match c'est-à-dire au plus tard 10 jours avant la date de la rencontre.

Article 8: En cas de non respect du règlement et après un avertissement, une commission de discipline constituée par le Comité de Direction du Club, qui statueront sur l'éventuelle sanction à appliquer, qui peut aller jusqu'à l'exclusion temporaire et à la radiation du club.

Article 9: L'adhésion au Water Polo du Mantois inclus l'assurance lors de la pratique.

Article 10: L'adhésion au Water Polo du Mantois, impose l'acceptation explicite du règlement intérieur. Aucune adhésion ne sera acceptée dans le cas contraire.

Je soussigné(e) accepte l'ensemble des modalités d'inscription ainsi que le règlement intérieur du club. Je m'engage également à participer au championnat choisi

J'autorise le club à me photographier/photographier mon enfant en vue d'une diffusion sur le site web du club.
OUI / NON

Si l'adhérent est mineur :

Nom du représentant légal / Parent 1:

Adresse (si différente)

Nom du Parent 2:

Adresse (si différente)

Fait à le
SIGNATURE (du membre ou/et de son représentant légal)